

Jan-Werner Müller, *Constitutional Patriotism*, Princeton et Oxford, Princeton University Press, 2007.

Céline Spector.

L'évolution de l'intégration européenne a contribué, ces dernières années, à un renouveau du débat sur la notion d'identité politique et sur son articulation aux identités culturelles et nationales. Existe-t-il une civilisation européenne, ou du moins une « société civile » européenne susceptible de précéder la formation d'une société politique ? La communauté politique souhaitée est-elle une simple association de nations unies par des intérêts convergents (pour l'essentiel, la paix et la prospérité économique) ? Face à ces interrogations sur le sens et les fondements normatifs de l'Union Européenne, deux grandes réponses ont été élaborées¹. Pour certains, la construction européenne permet de dissocier l'ordre juridique de la communauté politique et l'ordre culturel, historique et géographique des identités nationales. Selon cette perspective, qui est celle des partisans d'un « patriotisme constitutionnel »², auquel se relie le thème de l'« identité postnationale »³, l'identité politique de l'Union pourrait se stabiliser grâce à l'attachement volontaire à des principes éthico-juridiques universels (liberté, solidarité, pluralisme, tolérance) – nouvelle figure du cosmopolitisme rationnel, dont Kant aurait été le précurseur⁴. A l'inverse, la critique qualifiée de « nationale républicaine » (dans le monde francophone) ou de « nationale civique » (dans le monde anglophone) fait valoir que des principes universels sont inaptes à engendrer une identité politique déterminée. L'identité européenne ne peut être conçue à l'aune d'une nouvelle figure du cosmopolitisme. L'adhésion intellectuelle aux principes abstraits de l'Etat de droit ne peut suffire à stabiliser les démocraties : celles-ci doivent s'alimenter aux ressources inscrites, dans les mœurs des hommes, par l'intériorisation d'une tradition nationale et d'une culture substantielle commune. Parce que l'homme est un être passionnel autant que rationnel, la démocratie pure proposée par les adeptes d'une citoyenneté postnationale se révèle extrêmement fragile⁵.

La question se pose donc : les démocraties libérales peuvent-elles, doivent-elles faire l'objet d'un attachement et d'une loyauté spécifiques ? De prime abord, le « patriotisme constitutionnel » donné pour solution à cette question apparaît comme une contradiction dans les termes : peut-on réellement concilier la dimension particulariste du patriotisme et l'universalisme porté par l'attachement à des principes constitutionnels ? Le pari de J.-W. Müller, professeur de sciences politiques à l'Université de Princeton et critique de l'œuvre de Carl Schmitt, est précisément de surmonter cette contradiction.

Le premier moment de *Constitutional Patriotism* retrace la genèse du concept dans l'Allemagne de l'Ouest fissurée par la culpabilité à l'issue de la seconde guerre mondiale. L'expression est alors introduite par Dolf Sternberger, ami de Jaspers nourri de Aristote et de Arendt, qui évoque une forme d'amitié civique liée à une « rationalité passionnelle » : le patriotisme constitutionnel est une forme de raison civique qui conduit les citoyens à s'identifier à la démocratie et à vouloir la défendre contre ses ennemis. Etre « ami de la constitution », c'est être prêt à défendre l'Etat de droit contre ceux qui le menacent (en l'occurrence, le nazisme ou le

¹ Voir J. Lacroix, « Pour un patriotisme constitutionnel européen », in *La République ou l'Europe ?*, sous la dir. de P. Savidan, Paris, Librairie Générale Française, 2004, p. 219-249.

² Voir J. Habermas, « Citoyenneté et identité nationale. Réflexions sur l'avenir de l'Europe », in *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, J. Lenoble, N. Dewandre éd., Paris, Esprit, 1992, p. 17-38.

³ J.-M. Ferry, « Pertinence du post-national », in *L'Europe au soir du siècle. Identité et démocratie*, op. cit., p. 38-57.

⁴ E. Tassin, *Un monde commun*, Paris, Seuil, 2003 ; J.-M. Ferry, *Europe. La voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*, Paris, Cerf, 2005.

⁵ Voir par exemple P. Savidan, « La République ou l'Europe », in *La République ou l'Europe ?*, op. cit., p. 17-88.

fascisme). Mais le concept connaît son second temps fort lorsque Habermas en propose une redéfinition à l'occasion de la querelle des historiens, dans l'Allemagne du milieu des années 1980. Une fois écarté le recours à la coercition comme à la religion ou à la tradition comme source de légitimation, l'identité collective ne peut être que politique, et plus précisément démocratique – axée sur la défense des droits et des libertés. Seule la raison peut forger l'identité commune à partir de la communication et de la délibération intersubjectives. C'est ce processus de « rationalisation des identités collectives », supposant l'examen critique des croyances héritées, qui constitue le cœur de l'analyse habermassienne. Désormais, le sens de l'appartenance émerge de la participation politique active au sein de la sphère publique ; l'histoire et la culture passent au second plan. Habermas ajoute ainsi une forte dimension universaliste à la conception originelle du patriotisme constitutionnel. La RFA a vu se développer une forme de loyauté à l'égard des droits et des procédures, un attachement à l'Etat de droit comme à l'Etat-Providence. Habermas invoque l'existence d'une sphère publique où les citoyens, qui se reconnaissent comme libres et égaux, peuvent exercer publiquement leur raison. Alors que l'amitié civique selon Sternberger se concentrait sur l'Etat, la solidarité civique conçue par Habermas apparaît comme l'effet d'un processus continu de formation de l'entendement et de la volonté politiques – processus par lequel la société civile se comprend elle-même en interprétant son histoire et ses principes.

Cependant, peut-on réellement promouvoir des principes universels qui soient en même temps enracinés dans une culture politique particulière ? Et peut-on faire fonctionner les passions démocratiques au-delà de la nation ? L'ambivalence du concept de patriotisme constitutionnel est réelle : d'un côté, il paraît légitime d'en critiquer l'abstraction dès lors qu'il n'existe pas d'affect universaliste ; de l'autre, il semble opportun de dénoncer un faux universalisme qui masquerait les particularismes réels. Dans le second chapitre de son ouvrage, J.-W. Müller tente de sortir de cette aporie, en clarifiant le but poursuivi par les partisans du patriotisme constitutionnel : en un mot, il s'agit de conserver et de justifier les institutions démocratiques, de rendre possible la stabilité des institutions et l'exercice public de la raison. Une fois le patriotisme exclu, il convient de partir des individus qui se reconnaissent comme libres et égaux et se demandent selon quels principes ils veulent vivre ensemble - sans négliger les entités politiques concrètes où s'exerce ce vivre-ensemble. A cet égard, c'est le système constitutionnel lui-même qui doit être justifié : si l'on peut accepter des divergences sur certains articles et faire droit à une diversité d'interprétations, ce qui importe est l'adhésion à l'idée de reconnaissance réciproque de personnes libres et égales, désireuses de trouver les termes d'une coopération équitable. L'enjeu politique du patriotisme constitutionnel apparaît ainsi dans le désir de stabilisation démocratique : en cas d'arbitrage défavorable à certaines minorités, le patriotisme constitutionnel garantit leur attachement au régime politique. En dernière instance, le patriotisme constitutionnel apparaît donc comme une passion morale destinée à engendrer le « *looser's consent* » au sein d'une société mue par les désaccords et les conflits. L'attachement à une culture constitutionnelle se renforce dans le processus même de formation collective de l'intelligence et de la volonté : toujours inachevée, toujours en voie de formation, la culture politique cimente le lien social une fois exclue l'homogénéité culturelle et éthique.

A cet égard, l'Europe constitue le champ d'application privilégié du patriotisme constitutionnel. Dans son troisième moment, l'ouvrage de J.-W. Müller s'interroge sur la façon de remédier au constat partagé selon lequel la constitution européenne ne suscite pas l'enthousiasme des peuples. Comment former l'identité européenne, et cette identité suppose-t-elle de rompre avec l'attachement aux nations qui la composent ? La réponse de l'auteur est claire : il est impossible de s'en remettre à l'histoire pour forger une mémoire commune ; en revanche, conformément aux intuitions de J.-M. Ferry, le décentrement des consciences historiques nationales doit s'accompagner d'une volonté d'édifier une confrontation « civilisée » sur le sens des processus démocratiques eux-mêmes. Dans cette voie, n'est-ce pas au militantisme de la

société civile qu'il incombe de forger la solidarité à l'échelle de l'Europe – comme ce fut le cas, notamment, lors des mouvements de contestation anti-Haider ? La défense de la démocratie en Europe peut être le propre de la société civile, plutôt que des politiciens ou des juges, à condition de ne pas donner un poids excessif à des minorités militantes non représentatives. Dans ce contexte, la société civile peut jouer le rôle de « témoin », en exerçant sa vigilance à l'égard de tout phénomène anti-démocratique.

Cependant, les dangers de cette solution sont réels : sanctions inefficaces, effets pervers des mouvements sociaux. La thèse de l'ouvrage se fait jour ici : seule une culture constitutionnelle centrée sur des normes universalistes et démocratiques, reflétées à travers des expériences historiques singulières, peut en réalité suppléer à l'identité européenne défaillante. Si l'Europe est une association civile plutôt qu'un super-Etat Léviathan, il faut à la fois conserver la pluralité et dompter la souveraineté – établir une politique du compromis et de la confrontation civile. Mais la critique de la souveraineté et la célébration des différences ne doivent pas faire oublier la nécessité ultime de l'obligation, et donc d'une allégeance préalable aux Etats : c'est seulement à cette condition que les peuples peuvent se reconnaître comme mutuellement libres et égaux, en s'accordant des droits et des libertés (sous la forme privilégiée d'une charte de droits fondamentaux) et en préservant simultanément leur droit à la différence et à l'exception culturelle. L'auteur définit de la sorte les contours d'un attachement au processus européen fondé sur la tentative de construire un consensus, sur le respect mutuel et la confrontation civilisée, tout en insistant sur le fait que cette loyauté n'empêche pas l'attachement aux traditions nationales. Il conclut à la nécessité de renoncer à l'identité européenne, au profit d'une volonté collective d'œuvrer aux processus démocratiques, ce qu'il nomme un « *supranational democratic experimentalism* » (p. 136). Renoncer à la formation d'une communauté morale ou culturelle homogène suppose d'envisager un processus d'attachement, mais aussi de révision et de critique, immanent à la délibération publique elle-même.

Il reste que deux objections majeures et symétriques doivent être écartées *in fine* : d'une part, le patriotisme constitutionnel, attaché à des principes abstraits, est-il dénué de dimension affective – contrairement au patriotisme qu'il refuse ? J.-W. Müller tente de déjouer la critique en insistant sur le fait que les principes universels sont enracinés dans une culture particulière ; ce sont en réalité les pratiques et les habitudes de vie partagées qui engendrent le sens de l'appartenance, et non une culture nationale réifiée. Inversement, il n'est pas plus légitime d'accuser le patriotisme constitutionnel de verser dans l'autoritarisme, voire de promouvoir une nouvelle forme de religion civile – comme s'il s'agissait de recréer une idéologie qui conduirait les citoyens à révéler leurs institutions. Il est vrai que le patriotisme constitutionnel doit s'attacher à un Etat ; mais son ambition réelle est de partager l'espace politique dans des termes équitables. A ce titre, il ne s'agit nullement de créer une *passion de la raison*, susceptible de remédier à l'apathie politique, ou d'édifier de nouveaux mythes et de faire advenir de nouvelles idoles pour mieux contrer les mythes patriotiques et les idoles nationales. Contre Julien Benda, l'auteur prétend pouvoir s'émanciper de cette vision des choses : l'Union européenne peut permettre de sortir de cette logique passionnelle et de concevoir autrement l'identité en trouvant une force d'attachement qui laisse place à la fois à la passion et à la critique rationnelle, et qui permet d'œuvrer en faveur de la meilleure interprétation des principes politiques. De ce point de vue, les Etats-nations restent indispensables, même s'ils ne fournissent pas le paradigme politique de l'Union ; il ne s'agit pas de substituer une forme d'allégeance à une autre mais de compléter l'attachement national par une autre forme de loyauté liée à l'édification d'une culture politique publique. Belle promesse, qui devra toutefois trouver des relais puissants face à la résurgence des nationalismes et à l'inquiétante prolifération des populismes européens, qui trahissent la crainte d'une perte d'identité substantielle et le désir de retrouver, nourrie par des représentations imaginaires et symboliques, l'appartenance à des communautés « réelles ».

